



Maire : MP. ROGOU

1er adjoint :

2ème adjoint :

3ème adjoint :

DANS CE NUMÉRO :

- 1- Approbation du PV du 19/05/2022
- 2- Désignation secrétaire de séance
- 3- Attribution des subventions aux associations

Si vous souhaitez accéder aux comptes-rendus complets, vous pouvez vous rendre sur le site de la Commune:
www.mairiedevoluy.fr

Le Petit Rapporteur

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 80

Secrétaire de séance: Véronique FILIPPI

Conseil municipal du 16-06-2022

Au cours du Conseil Municipal du 16 juin dernier, un unique point a été abordé (hormis les questions diverses).

3- Attribution des subventions aux associations:

Lors du vote du BP 2022 une enveloppe budgétaire destinée aux subventions des associations a été prévue .

Les associations ont déposé leurs demandes auprès de la mairie en début d'année.

Après étude de ces dernières lors d'une commission réunie le 16/06/2022,

Le conseil municipal à l'unanimité (non participation au débat et au vote de Véronique FILIPPI pour les associations « Amis de Mère Eglise » et « Croisée des Drailles ») :

ATTRIBUE les subventions telles que définies ci-dessous, sous réserve de signature des conventions et contrats d'engagement républicain,

Nom des Associations	Montant attribué
Amis de Mère Eglise	3 000.00 €
Judo Club Dévoluy	6 500.00 €
Génération Mouvement	5 500.00 €
L'Amicale autour des enfants	1 000.00 €
Dévoluy pétanque	4 000.00 €
Comité des fêtes du Dévoluy	8 000.00 €
Ski Club Dévoluy	16 500.00 €
Dévoluy Rallye Team	14 000.00 €
Harmonie Yoga Dévoluy	750.00 €
Déniv'oluy	3 500.00 €
Club Alpin Français	600.00 €
La Croisée des Drailles	2 000.00 €
D-Jantés	4 000.00 €
Association des commerçants - SD	3 000.00 €
Association des commerçants - JDL	3 000.00 €
Cinévadrouille	300.00 €
Collège de Veynes - Voyage à Kourou	200.00 €
CTPS - journée de prévention saisonniers	400.00 €
US Veynes Serres	100.00 €
Office de Tourisme pour Zen Agritude	5 000.00 €
Office de Tourisme pour championnat France VTT cross	30 000.00 €
TOTAL	111 350.00 €

DIT que ces sommes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2022 sur l'article 6574.

Levée de la séance : 18H30